



CSA DU 20 octobre, académie de Montpellier

Compte rendu du SNALC

➤ Présents :

Rectrice, DASENs (Hérault en présentiel, PO et Lozère en distanciel, Gard absent), Secrétaire Générale d'Académie, Secrétaire Général adjoint (affaires générales et financières), SG34, SG30, M. le référent remplacement de courte durée, M. le chef du service DAPEC, gestionnaires DAPEC

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

En introduction, Mme la Rectrice nous redit toute l'émotion qui est la sienne suite au drame de la semaine dernière. Elle rappelle son attachement aux valeurs de la République véhiculées par l'école. Elle remercie les OS qui ont répondu présent pour la cérémonie d'hommage organisée ce matin au rectorat.

➤ Déclarations liminaires : FSU/ UNSA / SNALC / FO / SUD dans l'ordre de représentativité

• **Réponses générales apportées par Mme la Rectrice**

Concernant l'attentat d'Arras, nous allons continuer de progresser, mais nous avons déjà mis en place un certain nombre de choses depuis 3 ans. Tout d'abord, nous rappelons que c'est à la demande des enseignants eux-mêmes que nous avons mis en place un programme de formation à la laïcité (guide, ressources... déploiement du pôle valeurs de la République...). Mme la Rectrice met en avant les formations à l'échelle de l'établissement, qui permettent de créer une culture commune. L'académie forme ainsi 10 000 personnes par an, de façon à ce qu'il n'y ait aucun renoncement dans les enseignements dispensés.

Par ailleurs, l'image et le respect des professeurs est effectivement nécessaire. Nous avons besoin que la société civile soit à nos côtés pour porter cela. Le ministre a été très engagé sur cette problématique depuis le début de l'année, et nous poursuivrons en ce sens. Pour nous, un des moyens de protéger ses personnels est d'accorder la protection fonctionnelle et de l'accompagner dans ses démarches. Concernant ce qui s'est passé dans notre académie cette semaine, l'élève a été interpellé et il y aura des suites judiciaires. Cela participe au respect des professeurs.

Sur les questions de sécurisation des locaux, nous allons travailler avec les collectivités pour travailler sur l'accès aux établissements, notamment dans le périmètre de la formation spécialisée.

Pour finir sur ce point, il n'y a pas de fouille mais un contrôle « visuel ».

Sur la question des moyens, Mme la Rectrice rappelle que pour la rentrée il y a eu 17ETP dans le 1^{er} D, 90 dans le 2D + autorisations exceptionnelles de recrutement (200 en tout) + autorisation de débloquent les listes complémentaires. Sans tout détailler, elle insiste sur les moyens supplémentaires obtenus par notre académie. Les cartes scolaires sont dynamiques afin de faire vivre l'ensemble des missions qui sont les nôtres.

La reconnaissance de l'engagement des agents a pris forme cette année, avec 2Milliards d'euros pour la revalorisation socle + 1 milliard pour le Pacte. Nous avons aussi intégré le critère de l'ancienneté dans les promotions, ce qui était une demande forte de certains syndicats... cela représente au total 3 Md supplémentaires pour la rémunération des enseignants.

Le remplacement de courte durée est une priorité totalement assumée par notre ministre. Nous devons ne pas générer nous-même des absences pour les élèves ; le débat sur la formation pendant les vacances, qui n'est pas à l'ordre du jour, pourra être repris, mais cette priorité a un sens selon Mme la Rectrice.

Sur la question des AESH/AED, rappelons-nous des progrès déjà effectués. Aujourd'hui, ils sont formés, intégrés à la communauté éducative, accèdent au CDI dès 3 ans...

Concernant la formation professionnelle, il n'y a aucune volonté d'adéquation, mais nous avons la volonté de leur offrir une formation qui offre des débouchés.

- **Ce qu'en pense le SNALC**

Le SNALC a fait des propositions sur le thème de la sécurité des personnels. Il attend de voir ce qui sera effectivement mis en place, et espère que les discours pieux prononcés à chaud ne seront pas les seules manifestations de soutien de l'administration et des collectivités. Sur les autres questions, nous nous positionnerons tout au long de l'instance.

1ER POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Sont mis au vote les PV des CSA du 21 mars, du 29 mars et du 22 mai 2023.

21 mars : SUD s'abstient, tous les autres votent POUR

29 mars et 22 mai : votés à l'unanimité.

2E POINT : BILAN DE RENTREE

- **Evolution des effectifs**

✓ **Sur le 1D**, à cette rentrée on a environ 260 000 élèves dans les écoles de notre académie (230 000 dans le public, 30 000 dans le privé), soit 2500 élèves en moins par rapport à la rentrée 2022. Cette tendance est nationale et liée à un creux démographique (-1,15%). Dans le privé, on enregistre une baisse des effectifs de 400 élèves.

Tous les départements voient leurs effectifs diminuer. On a environ 34 000 élèves par niveau, avec un « trou dans la raquette » pour les 3 à 4 ans où il manque 1000 élèves.

| Effectifs 1D | Aude | Gard | Hérault | Lozère | Pyrénées orientales | Total Académie |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Constat public rentrée 2023 (privé) | 28 511 (2916) | 61 852 (8541) | 97 035 (12973) | 4090 (1 132) | 38 739 (2987) | 230 227 (30 740) |
| Evolution 2022-2023 public (privé) | -286 (-26) | -397 (-58) | -686 (-275) | -59 (-23) | -616 (-53) | -2044 (-435) |

✓ **Sur le 2d degré**, 240000 élèves, avec +588 élèves dans le public soit +0,3% (hausse marquée dans les le 34 et le 66 et baisse marquée dans le 30). Hausse notable sur le lycée pro : +720, et baisse en collège à -411.

Le privé augmente de 566 élèves, soit une hausse de +1,2%. Là aussi augmentation notable pour le lycée pro avec +282 élèves.

La baisse de la natalité n'a pas encore d'impact, mais si le solde migratoire ne remonte pas nous serons en baisse d'effectif dans le 2D en 2027.

| Constat d'effectif (évolution /2022) public | Aude | Gard | Hérault | Lozère | Pyrénées Orientales | Total académie |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------|---------------------|-------------------|
| Collèges + Erea | 14 790 (-146) | 29 682 (-411) | 48 185 (+138) | 2468 (-63) | 19901 (+71) | 115 026 (-411) |
| LP | 2907 (+69) | 5709 (+67) | 9599 (+456) | 342 (+12) | 4114 (+116) | 22 671 (+720) |
| Lycées Gén. Techno | 6748 (+34) | 13 106 (+14) | 24 251 (+ 328) | 969 (-59) | 8933 (-20) | 54 007 (+297) |
| Post Bac | 825 (-36) | 2090 (+12) | 4052 (-56) | 150 (+3) | 1060 (-4) | 8177 (-81) |

| Constat d'effectif (évolution /2022) privé sous contrat | Aude | Gard | Hérault | Lozère | Pyrénées Orientales | Total académie |
|---------------------------------------------------------|---------------|----------------|----------------|--------------|---------------------|-----------------|
| Collèges + Erea | 1959 (+15) | 7885 (+69) | 8954 (+48) | 995 (-44) | 4184 (+100) | 23977 (+188) |
| LP | 342 (-9) | 2705 (+101) | 1023 (+144) | 771 (+32) | 472 (+14) | 5313 (+282) |
| LGT | 704 (+31) | 3084 (+24) | 4272 (+16) | 634 (+2) | 1877 (+86) | 10571 (+159) |
| Post Bac | 86 (-6) | 1047 (-94) | 492 (+45) | 310 (-68) | 319 (+51) | 2254 (-72) |

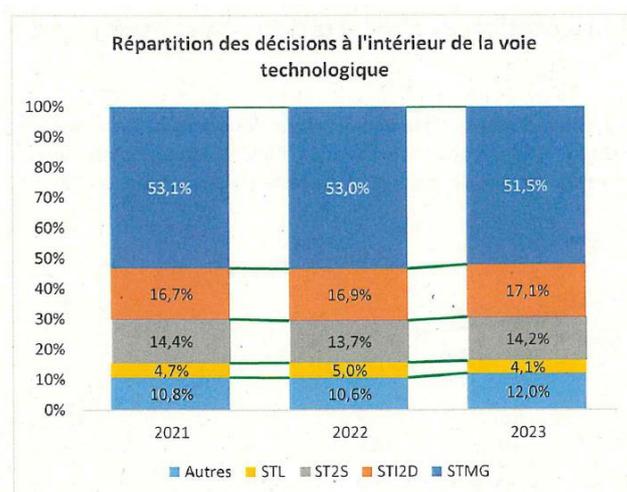
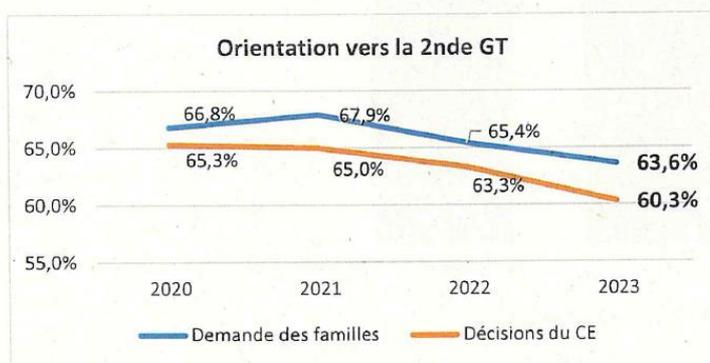
Toutes les données seront rendues disponibles en open data à la rentrée des vacances de Toussaint.

Mme la Secrétaire Générale résume : on a fait la rentrée sur une prévision de baisse de 1650 or on a seulement -1044 dans le 1^{er} degré. Dans le 2^d degré on attendait une baisse plus importante que le constat. Ces baisses ne s'expliquent pas par une fuite vers le privé.

Les OS demandent si des données concernant les scolarisations dans le privé hors contrat et dans la famille. L'administration indique que ce sont des chiffres que les DASEN suivent, et qu'elle n'a pas constaté d'anomalie particulière.

Les OS font remarquer que les établissements privés sont beaucoup moins investis dans l'école inclusive que les EPLE du public (il y a en proportion beaucoup plus d'Ulis et de Segpa dans le public). Mme la rectrice répond seulement qu'il est souhaitable que le privé s'engage aussi dans l'école inclusive et que dans le Gard, certains EPLE privés intègrent des PIALs (NDLR : c'est à ce jour le seul département concerné).

- **Orientation et affectation**



Orientation

Baisse historique des demandes de familles vers la 2de GT, et diversification des séries technologiques ; si les STMG restent majoritaires, les autres séries se développent.

Affectation

Fait marquant : en sortie de collège, demande en forte hausse pour l'entrée dans la voie professionnelle (aussi bien en 2de Pro qu'en 1ere année de CAP) : 15868 candidats (soit +2387 par rapport à 2022).

La pression moyenne sur la voie pro n'est restée stable que grâce à une augmentation des places dans ces formations, et surtout une meilleure répartition sur les formations proposées (le nombre de places vacantes à l'issue du tout principal ayant été divisé par 2 par rapport à l'an dernier).

Le SNALC est intervenu pour mettre en garde contre une impression de glissement utilitariste des affectations ; les élèves semblent davantage orientés vers les filières où il y a des places vacantes que vers celles qu'ils souhaiteraient suivre. Le SNALC souhaite conserver un équilibre et que le nombre de demande continue d'influencer le nombre de places ouvertes, afin de limiter les affectations par dépit. (Il s'agit d'adapter la carte des formations aux envie/talents des élèves autant que d'adapter les vœux des élèves aux places laissées vacantes dans des formations qui n'ont pas fait le plein au premier tour).

571 places restent vacantes en 2depro/CAP à cette date.

Il y a eu 720 élèves de plus en voie pro pour seulement 120 places supplémentaires. Les filières où il y avait beaucoup de places vacantes ont été remplies cette année, et le privé a aussi participé à absorber la pression.

- **Ajustements de structure**

| | Solde ouverture/fermeture COLLEGES | Solde ouverture/fermetures LGT | Solde ouverture/fermetures LP/SEP |
|----------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Aude | +5 | -1 | +0,5 |
| Gard | +3 | -2 | +1 |
| Hérault | +9 | -5 | +3,5 |
| Lozère | 0 | 0 | 0 |
| PO | +3 | -2 | +2 |
| Total académie | +20 | -10 | +7 |

Suite aux interventions des OS, mme la secrétaire Générale précise qu'il n'y a pas d'ajustement de rentrée pour le privé (qui doit fonctionner avec les dotations obtenues en n-1, quelque soit le constat d'effectif à la rentrée). Elle rappelle aussi que la répartition des dotations (DGH) par établissement est donnée pour info hors instance mais qu'elle ne fait pas parti des compétences du CSA.

Si le SNALC reconnaît un effort sur le collège, où aucune fermeture n'est constatée en dépit de la baisse d'effectif, il aborde la problématique des fermetures en lycée général et technologique, et de l'effet de seuil à géométrie variable : on ferme plus vite qu'on ouvre, au détriment de la stabilité des structures et donc des postes des collègues. Nous souhaiterions une planification pluriannuelle pour pouvoir profiter lors d'un creux dans les effectifs de conditions plus favorables sans toucher à la structure (au détriment de la dynamique des projets d'équipe) avant plusieurs années. Il fait remarquer que les effectifs en lycée généraux et technologiques sont en augmentation (+300 élèves) et que pourtant y ferme 10 classes !

M. le secrétaire général adjoint relève le caractère anecdotique de ces fermetures en considérant le solde global LGT + SEP/LP (bilan = 3 fermetures). **NDLR : dans ce cas il convient de considérer aussi l'augmentation d'effectif dans les deux filières, ce qui donne alors $297+720 = 1017$ élèves supplémentaires !**

Il est dès lors difficile d'entendre l'administration évoquer un « effet d'aubaine » en indiquant qu'en cas de fermeture en juin, l'administration ne récupère qu'environ la moitié des moyens (sinon les EPLE seraient trop déstabilisés dans leur organisation de rentrée ; dédoublements, AP, options ouvertes...)

- **Formation professionnelle : ouvertures et augmentations de capacités, à titre provisoire, pour l'année 2023-2024**

La capacité totale de la voie professionnelle a été majorée de 120 places, grâce aux autorisations exceptionnelles d'emploi. En fonction des établissements, ces moyens peuvent être de diverse nature (HP, HSA, HSE). Il s'agit de moyens provisoires, la carte des formations professionnelle évoluera forcément d'ici l'année prochaine.

Vote pour à l'unanimité

- Moyens provisoires exceptionnels administratifs

10 moyens supplémentaires sur le BOP 141 fonction administrative ; les demi-postes ajoutés devant permettre de donner un peu d'espace aux équipes des EPLE, dans le fil conducteur de la carte cible.

Idem sur les personnels infirmiers (BOP 230) : 4 ETP répartis sous forme de 0,5 de manière à permettre une meilleure couverture du territoire.

Pour les assistantes sociales (BOP230) : 2,5 ETP répartis sur 3 départements

Pas de vote car ce sont des moyens provisoires.

Mme la Rectrice précise que ces moyens provisoires peuvent devenir pérennes l'an prochain au regard de l'étude globale de l'implantation des postes. Si les moyens exceptionnels de cette année n'étaient pas reconduits, rien n'indique que ce serait ces supports-là qui seraient impactés.

Si le SNALC ne peut que se féliciter que ces moyens supplémentaires aient été redéployés (et non rendus à Bercy), il espère qu'ils seront pérennisés l'an prochain.

- Répartition des lauréats au CRPE public

| Concours 2023 | Aude | Gard | Hérault | Lozère | PO | Académie |
|-------------------------|------|------|---------|--------|----|----------|
| CRPE Externe | 21 | 70 | 144 | 8 | 36 | 279 |
| CRPE Occitan | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 5 |
| CRPE Catalan | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| Second concours interne | 1 | 4 | 7 | 0 | 2 | 14 |
| 3 ^e concours | 0 | 14 | 23 | 0 | 0 | 37 |
| + liste complémentaire | 10 | 30 | 36 | 0 | 8 | 84 |

A noter : les 84 Lauréats inscrits sur liste complémentaire ont tous été appelés cette année.

3E POINT ODJ : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REQUALIFICATION DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

- Mesures de requalification des emplois administratifs

Postes vacants (concours / liste d'aptitude) pour la plupart sauf quelques-uns qui sont occupés mais dont les titulaires sont proches de la retraite. Il y a 22 requalifications de B en A, et 25 requalifications de C en B.

Vote POUR unanime

Le SNALC accueille favorablement la démarche visant à revaloriser la filière administrative, dont la rémunération reste insuffisante, malgré le régime indemnitaire. La route est encore longue.

4E POINT : ETAT ACTUALISE DES PLANS DE REMPLACEMENT DE COURTE DUREE

Pour rappel ; les établissements scolaires doivent transmettre leur plan RCD à la rectrice avant la fin de l'année civile. M. Milang va nous présenter ce jour un point d'étape.

Le 11 sept, l'ensemble des CE ont reçu un courrier visant à impulser une démarche de planification du remplacement. Cette opération a été lancée dans un état d'esprit bienveillant ; « certains ont déjà été présentés en CA, d'autres sont encore en discussion, et nous accompagnons les CE dans leur rédaction ». Depuis 2005 nous avons les HS pour assurer cette mission ; nous passons à l'étape supérieure avec les parts fonctionnelles de 18h (pour la 1ere), et de 9h pour la 2^e.

L'administration indique que l'angle de la continuité pédagogique est primordial. « Nous travaillons à des outils mis à disposition (CNED, eduscol...), puisque nous rappelons qu'un enseignant de la même discipline peut remplacer dans le même niveau, ou même discipline dans un autre niveau, ou enseignant d'une discipline remplace un collègue d'une autre discipline ».

Mme la rectrice précise qu'il s'agit de poser des principes d'organisation dans l'établissement (plage horaire...) et de pouvoir les expliciter auprès des parents élus au CA. Elle précise aussi qu'on ne demandera pas à un enseignant de remplacer dans une autre discipline que la sienne. Le Chef d'établissement coordonne les décisions de l'équipe pédagogique, il ne les impose pas.

Le SNALC intervient pour faire part de son scepticisme quant au non remplacement dans une autre matière ; la mise en avant des ressources CNED/eduscol déployées dans le cadre du pacte RCD nous interroge. Quelle est leur utilité si ce n'est permettre à des enseignants d'autres disciplines (ou autres personnels tels que les AED) de faire la classe en dehors de leur champ d'expertise. Par ailleurs, des collègues subissent des pressions aux sorties/projets qui ne sont acceptées que si l'agent trouve lui-même son remplaçant. Le SNALC demande donc comment l'administration compte-telle objectiver le phénomène et vérifier la « sincérité » des pactes RCD signés.

Mme la rectrice précise que les chefs d'établissement ne seront pas évalués en fonction de l'engagement des agents dans le pacte RCD et les sorties scolaires ne sauraient être un élément de pression sur les personnels. Mme la rectrice indique qu'il n'y a eu aucune consigne visant à limiter l'accord d'absences personnelles/enfants malades.

Les remontées de Décembre se feront sous deux formes : les parts fonctionnelles signées, et les HSE effectuées pour du RCD. Mme la SG et Mme la Rectrice précisent que les remontées qui seront traitées statistiquement seront anonymées.

5E POINT : RECRUTEMENT DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU 1^{ER} DEGRE

267 contractuels (Aude : 41 , Gard : 82, Hérault : 59 et PO : 81) ont été recrutés cette année. Même politique que pour le 2D. Contrats dès le 1^{er} juillet ou 1^{er} septembre, qui vont jusqu'au 31 août 2024.

Le SNALC s'interroge sur la non correspondance en poids relatif entre les départements (nb de places ouvertes en liste complémentaire CRPE et nombre de contractuels in fine recrutés).

Mme la secrétaire générale répond que la distorsion est liée au fait qu'il a été très difficile dans les PO par exemple de trouver des supports stagiaires proches des lieux de formation, d'où l'emploi aux contractuels.

6E POINT DE L'ODJ : ETAT INTERMEDIAIRE DE DEPLOIEMENT DU PACTE

Dans le 2d degré : 8331 parts fonctionnelles saisies, soit presque 21% des enseignants avec des différences importantes entre type d'etb :

- 63% de ces parts sont en collège
- 13% en LP, 10 % en SEP

- 12% en lycée.

25,43% correspondent à du devoirs faits, 31% sur du RCD, 15% sur projets innovants.

A ce stade, l'absence d'outil ne permet pas d'avoir de remontée sur le 1^{er} degré. Nous pourrions le demander en CSA départemental.

Cela représente 38% des parts qui étaient proposées en début d'année.

7^E POINT :AESH : CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE, EVOLUTION INDICIAIRE TRIENNALE

5464 AESH CDisées en 2023 sont gérées par le SIG66, mais ceux qui avaient – de 3 ans de l'Aude et de la Lozère sont aussi gérés par le Sig66. La cible est qu'à la rentrée 2025, toutes les AESH de l'académie soient basculées vers le SIG66.

Le service a doublé en effectif. Il s'agit de nouveaux personnels à former... et au passage au CDI il est nécessaire de récupérer à nouveau tous les documents (RIB...). D'après l'administration, il n'y a eu que 5 collègues qui n'ont pas eu leur paie en septembre et on a débloqué de l'action sociale pour les aider.

Monsieur le chef de service du SIG66 explique que devant la masse de travail faisant suite aux textes votés dans l'été, priorité a été donnée à la prise en charge du traitement principal. Les services ont pris du retard sur les autres éléments de la rémunération (SFT, 15 euros mutuelle...)

Dans la mesure où les carrières d'AESH s'allongent, des circulaires sont en cours de rédaction concernant le congé de formation ; il s'agit de bien cadrer les choses. Idem pour la rupture conventionnelle.

Les OS dénoncent la difficulté de communication avec le service. Mme la secrétaire générale indique avoir conscience du problème ; un service d'écoute téléphonique, sur une plage horaire donnée, est prévue.

Le SNALC alerte l'administration sur le sous-dimensionnement du service ; entre l'afflux de nouveaux dossiers et les changements de grille prévisibles vu l'indigence de l'indice plancher, il y a fort à parier que les administratifs du SIG66 vont avoir du mal à sortir la tête de l'eau. Il n'est pas normal que les AESH, maintenus pour la plupart sous le seuil de pauvreté par des emplois incomplets imposés, doivent en plus subir des retards de traitement.

Le SNALC s'étonne que les AESH doivent faire à nouveau les démarches SFT, et espère que cela ne sera pas le cas tous les ans : le chef de service indique que le SIG66 doit récupérer les attestations de non versement du SFT au conjoint, qui n'étaient pas dans les dossiers qu'ils ont récupéré.

Le SNALC interroge sur la Prime pouvoir d'achat ; elle sera versée pour le mois de novembre normalement.

